

29 MAI 2020



CE20-3160-Si-M60



Nouméa, le 29/05/2020

DIMENC

Service Industrie

1 rue Edouard UNGER, VDT

BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX

A l'attention de Delphine GERY

V/Réf. : votre courriel du 19 mai 2020

N/Réf. : DE/2020-021

Objet : Centrale électrique – demande de prolongation des conditions d'exploitation

Monsieur le Directeur,

La Société Le Nickel-SLN est autorisée par voie d'arrêté n°2278-2019 du 1^{er} juillet 2019, à exploiter la centrale électrique de Doniambo jusqu'au 11 juin 2020 dans le respect des dispositions transcrites dans cet arrêté.

Par le présent courrier, nous vous sollicitons pour prolonger les conditions d'exploitation de cette installation, en conservant les prescriptions actuellement en vigueur pour une durée identique à celle prévue dans le projet de modification de la délibération n°29-2014/BAPS/DIMEN du 17 février 2014 qui nous a été transmise pour avis par vos services le 19 mai 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédéric BART

Chef du Département Environnement